VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-01-29

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 janvier 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL
Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 55

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :
2012.01.29 : Dotation des lauréates du Trophée des femmes chefs d'entreprise.

❑ **M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2010-02-02 du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice, notamment la compétence développement économique ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) est compétente en termes de développement économique pour renforcer la promotion du territoire et l'attraction de nouvelles entreprises.

La CAVGP organise donc le Trophée des femmes chefs d'entreprise 2012. Ce trophée a pour but de valoriser l'entreprenariat au féminin du territoire de Versailles Grand Parc et de permettre aux femmes chefs d'entreprise d'échanger au sein d'un réseau.

Trois lauréates seront sélectionnées, chacune dans une catégorie : le trophée « Innovation », le trophée « Jeune entreprise de moins de trois ans » et le trophée « Parcours de femme – coup de cœur ». Chacune des trois lauréates recevra la même dotation, composée de :

- un MacBook Pro d'une valeur unitaire de 1149€ TTC,

- une formation offerte par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines, d'une valeur unitaire de 650€ TTC,

- une entrée pour deux valable une journée au Spa du Trianon Palace Hôtel de Versailles, offerte par le Trianon Palace,

- un trophée en bronze réalisé pour l'occasion par l'artiste Laure Polin, et gravé « Trophée - femmes chefs d'entreprise - Versailles Grand Parc - 2012 ».

Versailles Grand Parc a conclu des accords avec différents partenaires qui participent à la dotation des lauréates. La Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Egalité offre la somme de 3000€ sous forme de subvention, dont une partie doit servir au financement du MacBook Pro qui sera offert à la lauréate du trophée « Coup de cœur - Parcours de femme ». La CCIV offre, en plus du fichier des femmes chefs d'entreprise installées sur le territoire, trois formations courtes d'une valeur unitaire de 650€, soit une valeur de 1950€ au total. La Banque Populaire Val de France offre la somme de 500€, qui sera utilisée à financer une partie du MacBook Pro qui sera offert à la lauréate du trophée « Jeune entreprise de moins de trois ans ». Le Trianon Palace Hôtel de Versailles offre trois entrées-journée pour deux personnes au Spa du Trianon Palace.

Versailles Grand Parc a passé commande à l'artiste sculpteur Laure Polin pour la réalisation des trophées sous forme de trois statuettes identiques de 35 centimètres de haut, qui seront fondues en bronze. Laure Polin cède à Versailles Grand Parc le droit de représentation et le droit de reproduction pour les besoins du Trophée des femmes chefs d'entreprise. La commande établie sur 2012 pour la somme de 3680€ (TVA non applicable) comprend la réalisation des trois premiers trophées et la cession des droits de reproduction et de représentation tels que mentionnés ci-dessus.

Versailles Grand Parc finance entièrement l'achat du MacBook Pro destiné au trophée « Innovation », ainsi que l'achat du MacBook Pro destiné au trophée « Jeune entreprise » à hauteur de 649€, soit une somme totale de 1798€ TTC.

Les 1851€ restant de l'apport de la Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Egalité serviront au financement général de l'évènement.

Les dossiers des candidates seront examinés par un jury constitué de représentants de Versailles Grand Parc et des principaux partenaires, ainsi que de la marraine de l'évènement Madame Marie-France de Chabaneix.

Le Trophée des femmes chefs d'entreprise de Versailles Grand Parc, édition 2012, se clôturera par la cérémonie de remise des prix organisée le mercredi 4 juillet 2012 à l'Hôtel de Ville de Versailles. Au cours de cette cérémonie, chaque lauréate recevra son trophée et son prix et les partenaires seront remerciés.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve l'organisation du Trophée des femmes chefs d'entreprise de Versailles Grand Parc telle que présentée ici ;*

2) *approuve la composition des prix récompensant les lauréates ;*

3) *autorise le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'organisation dudit Trophée.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 55
Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services